



FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

Bienvenue dans la FAQ
des 65èmes JOURNÉES D'ÉTUDES ET DE FORMATION IHF !

Vous trouverez ici les réponses à la plupart de vos questions !

A PROPOS DES JOURNÉES IHF

- **Combien de temps durent les Journées IHF ?**
Les journées IHF durent deux jours et demi.
Du mercredi 4 au vendredi 6 juin 2025.
Ouverture mercredi 4 juin : 14h -18h15
- **Comment puis-je accéder au programme complet ?**
En cliquant sur l'URL suivante : <https://www.journees-ihf.com/programme>
(lorsqu'il sera mis en ligne)

COMMENT PARTICIPER AU CONGRES ?

Sur la page Inscriptions du site Internet : <https://www.journees-ihf.com/inscription>

Inscription individuelle :

- Le PARTICIPANT s'inscrit en ligne, commande ses déjeuners, sa soirée officielle et procède au règlement par CB ou par virement bancaire,
- EUROPA ORGANISATION lui adressera par email une confirmation d'inscription et la facture correspondante.

Inscription sous convention de formation :

L'inscription se fera en différents temps :

- Le SERVICE FORMATION fait l'inscription en ligne de son agent (l'adresse e-mail directe du participant devra impérativement être renseignée lors de cette étape),
- EUROPA ORGANISATION envoie une convention de formation par e-mail au SERVICE FORMATION,
- Le SERVICE FORMATION renvoie la convention de formation tamponnée et signée à EUROPA ORGANISATION,
- EUROPA ORGANISATION recontacte Le PARTICIPANT afin de valider son adresse postale, lui offrir la possibilité de commander ses déjeuners, sa soirée officielle et lui envoie une confirmation d'inscription.

Aussi bien pour une inscription individuelle que pour une inscription sous convention de formation, les déjeuners et la soirée officielle sont en supplément des droits d'inscription.

Un tarif préférentiel est accordé aux adhérents IHF pour les déjeuners ainsi que pour la soirée officielle.

MA PARTICIPATION

- **Comment obtenir mon attestation de participation ?**

Les Journées d'études et de formation IHF s'inscrivent dans le cadre de la certification QUALIOPi qui est dorénavant obligatoire pour bénéficier d'une prise en charge des frais de formation par un financeur public.

Il en résulte un certain nombre d'exigences notamment des éléments de preuve de la présence réelle du bénéficiaire, une évaluation de l'acquisition des connaissances et le recueil de l'avis et des commentaires des bénéficiaires sur l'adéquation de la formation à leurs objectifs pédagogiques. Concrètement, un lien pour télécharger votre attestation de participation 2025 sera disponible dès la fin des journées IHF, un mail vous en informant vous sera envoyé.

Le téléchargement de votre attestation ne sera possible qu'après avoir rempli le questionnaire en ligne d'évaluation d'acquisition des connaissances et l'enquête de satisfaction et qu'après que l'organisme de formation ait vérifié votre présence aux différentes sessions au travers des scans de votre badge à l'entrée des séances plénières et ateliers.

- **J'ai besoin d'une facture.**

Lors de votre inscription vous avez reçu un mail de confirmation contenant un lien vous permettant de télécharger votre facture.

Si vous avez été inscrit sous convention de formation les factures seront envoyées directement par mail après les journées IHF au service en charge de l'inscription, il vous appartiendra de leur faire parvenir votre attestation de participation.

- **Comment mes données seront-elles utilisées ?**

Vous pouvez trouver des informations détaillées sur l'utilisation de vos données dans les conditions d'utilisation et la page Politique relative aux données à caractère personnel.

- **Je n'ai pas trouvé la réponse à ma question.**

Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : journees-ihf@europa-organisation.com